



CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUFFRY
SEANCE DU 3 juillet 2020 à 19 HEURES 00

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

A l'ordre du jour :

- 1- Election du Maire,
- 2- Désignation du nombre de postes d'Adjoints au Maire,
- 3- Election des Adjoints,
- 4- Charte de l'élu local,
- 5- Délégations au Maire – Article L.2122-22 du CGCT,
- 6- Délibération relative aux indemnités de fonction du Maire et de ses Adjoints et tableau récapitulatif,
- 7- Désignation des délégués du SIVU des écoles de Chauffry et St-Denis-lès-Rebais (4 titulaires et 3 suppléants).

Convocation et affichage : 29/06/2020

L'an deux mille vingt, le trois juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chauffry, dûment convoqué le 29 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal, sis 45 rue de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard WARZOCHA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Richard WARZOCHA, Monsieur Patrick LEJONC, Monsieur Jean-Jacques EGO, Monsieur Jean-Noël LEDOUX, Madame Maryvonne SOUILLET, Madame Pascale GERAUDEL, Monsieur Alexis CHARLOTEAUX, Madame Coralie BIALAS, Madame Claudia DOUALA, Madame Séverine SELLIER, Monsieur Sylvain TOTIER, Madame Gaëlle MARSALLON, Monsieur Gabriel GOEMANS, Monsieur Stéphane HALLOO, Madame Annabelle FRANCIUS.

Secrétaire de séance : Madame Gaëlle MARSALLON

Nombre de membres en exercice : 15 / Présents : 15 / Votants : 15

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19 h 00.

1- ELECTION DU MAIRE

Monsieur Richard WARZOCHA, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, a pris la présidence de l'assemblée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Vu les candidatures de Monsieur Richard WARZOCHA à l'élection du Maire,

Vu les résultats du dépouillement du premier tour de scrutin :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages blancs (art. 65 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	12
f. Majorité absolue	7

A obtenu :

Monsieur Richard WARZOCHA..... 12 voix (douze voix)

Monsieur Richard WARZOCHA a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2- DESIGNATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-1 et L. 2122-2,

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints,

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre de postes d'adjoints à quatre et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette détermination.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 3 abstentions :

Fixe le nombre de postes d'adjoints à pourvoir à quatre.



3- ELECTION DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-2 du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 fixant le nombre de postes d'adjoints à pourvoir à quatre,

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Vu les deux listes de candidature présentées à l'élection des Adjoints, constituées de :

1. Monsieur Patrick LEJONC, Madame Maryvonne SOUILLET, Monsieur Alexis CHARLOTEAUX, Madame Gaëlle MARSALLON,
2. Madame Annabelle FRANCIUS, Monsieur Stéphane HALLOO, Madame Maryvonne SOUILLET, Monsieur Patrick LEJONC,

Vu les résultats du dépouillement du premier tour de scrutin :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	15
f. Majorité absolue.....	8

Ont obtenu :

Liste Madame Annabelle FRANCIUS 03 voix (trois voix)
 Liste Monsieur Patrick LEJONC 12 voix (douze voix)

Monsieur Patrick LEJONC, Madame Maryvonne SOUILLET, Monsieur Alexis CHARLOTEAUX, Madame Gaëlle MARSALLON ont été proclamés Adjoints et ont été immédiatement installés.

4- CHARTE DE L'ELU LOCAL

Monsieur le Maire expose,

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le maire doit remettre aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

Le Conseil municipal,

Où il l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

• **APPROUVE** la charte de l'élu jointe à la présente délibération.

5- DELEGATIONS AU MAIRE – ART. L.2122-22 DU CGCT

Ce point est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal.

6- DELIBERATION RELATIVE AUX INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS ET TABLEAU RECAPITULATIF

Ce point est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal (3 votes contre).

7- DESIGNATION DES DELEGUES DU SIVU DES ECOLES DE CHAUFFRY ET ST DENIS LES REBAIS

Suite au renouvellement du conseil municipal faisant suite aux élections municipales du 28 juin 2020, Monsieur le Maire rappelle au conseil la nécessité de nommer quatre délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Se propose titulaire :

	<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
<i>Alexis CHARLOTEAUX</i>	14	0	1
<i>Coralie BIALAS</i>	14	0	1
<i>Séverine SELLIER</i>	14	0	1
<i>Richard WARZOCHA</i>	12	1	2
<i>Stéphane HALLOO</i>	3	12	0

Se propose suppléant :

	<i>POUR</i>	<i>CONTRE</i>	<i>ABSTENTION</i>
<i>Patrick LEJONC</i>	12	1	2
<i>Gaëlle MARSALLON</i>	13	1	1
<i>Gabriel GOEMANS</i>	12	3	0
<i>Pascale GERAUDEL</i>	14	0	1
<i>Maryvonne SOUILLET</i>	12	1	2
<i>Stéphane HALLOO</i>	3	12	0

A l'issue du vote, Madame Maryvonne SOUILLET se retire.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- DESIGNÉ

Délégués Titulaires :

Monsieur Alexis CHARLOTEAUX
Madame Coralie BIALAS
Madame Séverine SELLIER
Monsieur Richard WARZOCHA

Délégués Suppléants :

Monsieur Patrick LEJONC
Madame Gaëlle MARSALLON
Madame Pascale GERAUDEL

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que l'urgence de la situation, les conditions sanitaires actuelles, la proximité des vacances qui oblige donc l'équipe à agir vite et que celle-ci soit opérationnelle dès début septembre.

L'équipe au complet doit se réunir pour discuter de la mise en place des différentes commissions. L'intégration des trois nouveaux membres oblige à revoir la distribution des différents postes attribués sur les diverses commissions.

La prochaine réunion de travail aura lieu le lundi 6 juillet prochain dans la salle du conseil municipal à 20h00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 9 juillet prochain dans la salle des fêtes à 20h00. A l'ordre du jour y figurera les indemnités et le vote des commissions, le vote du budget sera reporté à une date ultérieure.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h07.

Richard WARZOCHA Maire,	Claudia DOUALA Conseillère municipale,	Jean-Noël LEDOUX Conseiller municipal,
Patrick LEJONC 1 ^{er} adjoint,	Jean-Jacques EGO Conseiller municipal,	Coralie BIALAS Conseillère municipale,
Maryvonne SOUILLET 2 ^{ème} adjointe,	Séverine SELLIER Conseillère municipale,	Stéphane HALLOO Conseiller municipal,
Alexis CHARLOTEAUX 3 ^{ème} adjoint,	Sylvain TOTIER Conseiller municipal,	Annabelle FRANCIUS Conseillère municipale,
Gaëlle MARSALLON 4 ^{ème} adjointe,	Pascale GERAUDEL Conseillère municipale,	Gabriel GOEMANS Conseiller municipal,